

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 7 octobre 2024
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Yvan Bourgeois
Scrutateurs : Mme Sylviane Rey
Mme Tina Zaugg
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président, M. Yvan Bourgeois, ouvre la séance du Conseil Communal à 19h00 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse. Il annonce que cette séance a été avancée d'une heure comme l'ordre du jour est bien rempli et précise que deux préavis ont été reportés au prochain Conseil communal à la demande du bureau du conseil.

Mme Christine Bise Demay demande s'il serait possible de rajouter une séance annuelle en 2025, ceci afin d'avoir des ordres du jour moins chargés.

M. Olivier Sonnay, Syndic, informe que la Municipalité est en réflexion mais que la planification est compliquée. Pour 2025, il sera maintenu 4 séances avec une date de réserve.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Assermentations de M. Bron Steve suite à la démission de M. Volet David, Mme Reichhart Béatrice suite à la démission de Mme Feroletto Sandra et Mme Cardinaux Adeline suite à la démission de M. Mesbah Mehdi
3. Procès-verbal du 24 juin 2024
4. Communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Nomination d'un nouveau membre et d'un membre suppléant à la commission de gestion (en remplacement de Mme Feroletto Sandra et M. Mesbah Mehdi)
7. Présentation PDDE - Bureau AW Ingénieurs conseils SA
8. Informations sur le programme de législature
9. Informations sur le PECC
10. Préavis municipal no 11/2024
Demande de crédit pour les mesures d'urgence prises suite au glissement de terrain vers le Ch. des Coucous à Essertes et la mise en place de mesures de surveillance
11. Préavis municipal no 12/2024
Demande de validation du projet selon Lrou : Réalisation d'une présélection d'accès au futur magasin Lidl
12. Préavis municipal no 13/2024
Demande de crédit d'investissement pour la pose de canalisation EU & EC au Chemin de la Chervettaz et les Vernes à Châtillens

13. Préavis municipal no 16/2024
Adhésion à la nouvelle association pour le développement et la promotion du tourisme dans la région de Moudon
14. Préavis municipal no 17/2024
Règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires
15. Préavis municipal no 18/2024
Prolongation de la validation du Règlement communal et tarifs sur l'évacuation des eaux d'Essertes du 26 septembre 2016 ainsi que celui d'Oron du 16 avril 2013, jusqu'à l'adoption du futur Règlement par le Conseil communal qui devrait intervenir au plus tard, à fin 2025
16. Postulat pour une bibliothèque scolaire et publique à Oron
Réponse de la Municipalité
17. Divers et propositions individuelles

Appel

- 54 Conseillers sont présents sur 62. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Assermentations de M. Bron Steve suite à la démission de M. Volet David, Mme Reichhart Béatrice suite à la démission de Mme Feroletto Sandra et Mme Cardinaux Adeline suite à la démission de M. Mesbah Mehdi

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut assermenter M. Bron Steve en remplacement de M. Volet David, Mme Reichhart Béatrice en remplacement de Mme Feroletto Sandra et Mme Cardinaux Adeline en remplacement de M. Mesbah Mehdi.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- **M. Steve Bron** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.
- **Mme Reichhart Béatrice** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.
- **Mme Cardinaux Adeline** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.

57 conseillers sont présents (sur 65) après ces assermentations.

PV du 24 juin 2024

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **Mme Fanny Meyer** désire une correction de l'amendement, au bas de la page 8 et milieu de la page 9 : « Nous demandons à la Municipalité d'intégrer à l'étude l'aménagement d'infrastructures le long de la route cantonale pour les cycles et les piétons, en continuité de l'aménagement réalisé entre Oron-la-Ville et Oron-le-Châtel ».
- **M. Florian Meyer** demande de corriger le bas de la page 3 : il est indiqué scrutatrice suppléante à remplacer par scrutatrice et orthographier correctement le nom de M. Agassiz (Agazziz).

- **Le Président du Conseil** indique que le PV sera archivé avec les modifications demandées avec remerciements à son auteur.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** donne lecture des démissions du Conseil Communal de Mme Sandra Feroletto et M. Mesbah Medhi.
- Nouveau règlement du Conseil Communal : ce dernier a été validé par le canton en date du 26 août 2024. Le bureau du conseil propose une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.
- Site internet de la commune : Pour donner suite à la demande du Groupe Grindor et après consultation des chefs de groupe, le bureau du Conseil demande à la Municipalité d'enrichir le site internet de la commune en présentant les forces politiques et en offrant la possibilité aux groupes de faire figurer, sur une page spécifique, des informations. Cependant, un lien direct avec les sites internet des partis ou des groupes ne sera pas possible. Le site internet de la commune de St-Prex est donné en exemple.

Communications de la Municipalité

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, souhaite la bienvenue à tous et fait part des communications suivantes :

Engagement d'un archiviste en contrat de durée déterminée.

Préavis PAdom (plan d'aménagement communal) : reçu le préavis du canton et il reste encore beaucoup de travail à faire notamment concernant le dézonage. Concernant le plan directeur communal, une séance participative est prévue le 12 novembre 2024 à 19h. L'information sera communiquée dans le journal « Le Courrier ».

- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe de ce qui suit :

Un préavis pour une demande de crédit complémentaire concernant la traversée de Palézieux sera présenté ultérieurement.

- **Mme Monique Ryf, Municipale**, informe que :

Donne des nouvelles du local des jeunes « La Casa » et que l'inauguration aura lieu le 30 octobre 2024 à 18h.

Projet d'un gymnase à Palézieux : le canton a répondu qu'il y a un problème d'affectation de zone agricole. La candidature n'est pas retenue à ce jour, mais le projet n'est pas définitivement enterré.

Nomination d'un nouveau membre et d'un membre suppléant à la commission de gestion (en remplacement de Mme Feroletto Sandra et M. Mesbah Mehdi)

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut nommer un nouveau membre à la COGEST (suite à la démission de Mme Feroletto). Il demande s'il y a des candidatures.
- **Mme Laurence Pot** propose Mme Béatrice Reichhart.
- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. L'assemblée l'élit par acclamations. Il informe qu'il faut également nommer un membre suppléant à la COGEST (en remplacement de M. Mesbah).
- **Mme Christine Bise Demay** propose Mme Chrystell Frioud.

- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. L'assemblée l'élit par acclamations.

Mme Béatrice Reichhart est élue membre de la commission de gestion

Mme Chrystell Frioud est élue membre suppléante de la commission gestion

Présentation PDDE - Bureau AW Ingénieurs conseils SA

- **Le Président du Conseil** passe la parole à la Municipalité.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe que le souhait de la Municipalité est d'informer sur l'état d'avancement et la projection à venir. Il passe la parole à M. Wiesmann pour une présentation.
- **M. Wiesmann du bureau AW** fait une présentation et répond aux questions.
- **Le Président du Conseil** remercie M. Wiesmann pour toutes ces informations et clôt ce point de l'ordre du jour.

Informations sur le programme de législature

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Syndic.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, présente brièvement le point de situation à fin septembre sur le programme de législature. Ce dernier sera consultable à partir de demain sur l'intranet du Conseil Communal.
- **Le Président du Conseil** remercie le Syndic pour ces informations et clôt ce point de l'ordre du jour.

Informations sur le PECC

- **Le Président du Conseil** passe la parole à la Municipalité.
- **M. Romain Richard, Municipal**, donne un point de situation sur le PECC et informe que ce rapport sera visible sur l'intranet du Conseil communal. Il précise que ce document doit rester à l'interne du Conseil Communal. Une séance d'information est prévue le 28 novembre 2024 à 19h à la cafétéria du centre sportif à Oron-la-Ville. L'information sera communiquée dans le journal « Le Courrier ».
- **Le Président du Conseil** remercie M. Richard et clôt ce point de l'ordre du jour.

PREAVIS N° 11/2024

Demande de crédit pour les mesures d'urgence prises suite au glissement de terrain vers le Ch. des Coucous à Essertes et la mise en place de mesures de surveillance

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.

- **M. Stéphane Rogivue**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **Mme Françoise Leemann** demande la date de mise en place des mesures de surveillance et si la zone est sécurisée.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que, fin 2023, la commune a eu diverses séances avec la DGE Forêt et DGE Danger naturels, et que le bureau Aba-Geol a été mandaté pour de la surveillance sur plusieurs mois. Les travaux sont en cours.
- **Mme Françoise Leemann** voudrait avoir une date du début de la surveillance et savoir si les riverains ont été informés de la situation.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, n'a pas de date précise du début de la surveillance mais il va regarder. Les riverains concernés ont été informés de la situation et la zone a été sécurisée par une clôture.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 11/2024 est accepté à l'unanimité

PREAVIS N° 12/2024

Demande de validation du projet selon Lrou : Réalisation d'une présélection d'accès au futur magasin Lidl

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Pascal Dufey**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** donne lecture de la mention indiquée en page 2 du préavis et constate que cette dernière n'est pas très claire. Il a retiré son opposition avec regret mais il est contre ce préavis.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que le projet a été validé par la Municipalité et la DGMR.
- **M. Patrick Minet**, regrette la réalisation d'une présélection dont l'utilité n'est pas évidente. Il s'agit d'une réalisation imperméabilisant inutilement le sol et qui aurait pu être remplacée par de la végétalisation. De plus, si aujourd'hui la commune ne doit pas payer pour la réalisation de cet aménagement, dans le futur, l'entretien tant courant que constructif sera à la charge de la commune. Il est fait mention dans le préavis de la sécurité pour la mobilité douce. La mobilité douce concernant à la fois les piétons et les cycles, si la sécurité des premiers semble assurée, la situation avec une présélection n'est de loin pas améliorée pour les seconds, voire même péjorée. La continuité du cheminement piéton n'est par ailleurs pas entièrement garantie à l'Ouest où les piétons se voient contraints de rejoindre une bande longitudinale pour piétons sans protection physique par rapport aux véhicules provenant de l'Est. De plus, il aurait été souhaitable de prévoir la réalisation d'une continuité pour les piétons à l'Ouest pour rejoindre la gare de Châtillens en réalisant un trottoir ou en posant des potelets pour sécuriser le cheminement.
- **M. Christophe Rebetez** n'a pas compris pourquoi il n'y a pas de trottoir.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que la plus grande partie de l'aménagement est sur du terrain privé. Le trottoir est envisageable jusqu'à la gare de Châtillens mais il fera partie d'un autre projet. L'itinéraire choisi est confortable pour le piéton.

- **Mme Fanny Meyer** demande si une signalétique est prévue ou une zone de circulation à vitesse réduite.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que c'est la DGMR qui a fait le plan signalétique avec des panneaux.
- **Mme Anouk Hutmacher** rejoint l'avis de Mme Fanny Meyer. Il y aura beaucoup d'enfants qui vont venir depuis l'école. Il faudrait prévoir un panneau clignotant à certaines heures et un trottoir serait une bonne chose.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, fera le nécessaire pour avoir des panneaux clignotants mais il rappelle qu'une partie de l'aménagement est privé. Il espère que, suivant le développement de ce quartier, une zone piétonne soit réalisée.
- **M. Patrick Minet** apprend avec plaisir le souhait de réaliser un trottoir. Il donne une explication sur le plan du trottoir réalisable et voudrait savoir le temps de réalisation de ce dernier. Si les travaux du trottoir devaient prendre du retard il faudrait installer des potelets.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, rappelle qu'il y a beaucoup de travaux dans cette zone. Il sera attentif mais il n'est pas possible de donner une date de réalisation actuellement.
- **M. Frédéric Chenevard** voudrait connaître les conséquences pour Lidl en cas de refus de ce préavis.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe qu'il faudra essayer de trouver d'autres solutions mais le chantier prendra du retard.
- **M. Patrick Minet** demande de compléter la courbe du trottoir et mettre des potelets. Il voudrait faire un vote de principe.
- **Le Président du Conseil** demande à M. Minet s'il veut déposer un amendement.
- **M. Patrick Minet** est en réflexion de rédaction de l'amendement.
- **M. Daniel Pasche** constate que tout a été étudié mais qu'il n'est pas possible de refaire un plan ce soir. La Municipalité a entendu les différents souhaits.
- **M. Victor Agassiz** relève que, si le législateur a prévu une procédure pour qu'un tel préavis puisse être débattu au sein du Conseil Communal, c'est pour que nous puissions y apporter d'éventuelles améliorations car nous sommes plus à même d'évaluer un projet au sein de notre commune. Par ailleurs, nous ne sommes pas simplement un bureau de validation pour de tel projet.
- **M. Pierre-Vincent Baechler** relève qu'il y a plusieurs cas de figures mais qu'il faudrait installer des potelets.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que, pour les potelets, il n'y a pas de problème. Il montre sur le plan et précise qu'il y aura un seuil sur le trottoir et que ce projet a été validé par le canton.
- **M. Christophe Rebetez** constate qu'un amendement ne servira à rien et qu'il faut le refuser.
- **M. Patrick Minet** relève que le plan n'a pas été vu par la DGMR car il n'y a pas d'avis officiel.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que Messieurs Gueissaz et Brun de la DGRM ont validé le plan avec l'information qu'il n'y a pas besoin de refaire une mise à l'enquête.
- **M. Patrick Minet** dépose l'amendement suivant : « Proposition de compléter le trottoir à l'Ouest de l'accès de manière à protéger les piétons qui s'engagent sur la bande piétonne. Accorder un budget de CHF 5'000.- pour la pose de Pole Cone ».
- **Le Président du Conseil** a pris note de cet amendement. Il constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur l'amendement de M. Minet.

Résultat : l'amendement de M. Minet « Proposition de compléter le trottoir à l'Ouest de l'accès de manière à protéger les piétons qui s'engagent sur la bande piétonne. Accorder un budget de CHF 5'000.- pour la pose de Pole Cone » est refusé par 31 non, 25 oui.

- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est toujours pas demandée. Il passe au vote du préavis.

Résultat : le Préavis 12/2024 est accepté par 35 oui, 16 non et 5 abstentions.

PREAVIS N° 13/2024
Demande de crédit d'investissement pour la pose de canalisation EU & EC au Chemin de la Chervettaz et les Vernes à Châtillens

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Sébastien Massard**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, fait un historique de ce préavis suite à la remarque de la commission ad hoc. Il relève qu'il faut accepter ce préavis.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 13/2024 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 16/2024
Adhésion à la nouvelle association pour le développement et la promotion du tourisme dans la région de Moudon

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **Mme Muriel Vernier**, Présidente de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Daniel Pasche** manque d'enthousiasme pour ce préavis. Il se demande pourquoi Moudon et pas Lavaux-Riviera. Il est d'accord sur le faible coût financier mais cela doit apporter une plus-value. La seule qui est gagnante c'est Moudon.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, relève qu'il est difficile de dire que cela sera improductif. Le tourisme peut être local sans besoin de faire venir des cars. Notre commune est déjà visible sur le site internet de l'office du tourisme de Moudon Région, avec le château et les marchés. L'office du tourisme de Montreux Riviera a un calcul de participation plus élevé, environ CHF 120'000.- par année, donc trop onéreux pour notre commune.
- **M. Christophe Rebetez** a l'impression que notre Municipalité a étudié que l'axe de la Broye et ajoute qu'il n'y pas de vignes à Moudon.
- **M. André Locher** constate que notre château, entre autres, n'intéresse pas la Riviera. Moudon Région fait déjà de la promotion pour notre région.
- **M. Béatrice Reichhart** mentionne que la collaboration est sur 4 ans pour commencer. Elle voudrait savoir si le projet va se réaliser si l'une des 14 communes n'adhère pas.

- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, indique que le projet s'adaptera et qu'une nouvelle réflexion au niveau du COPIL sera nécessaire.
- **M. Daniel Pasche** dépose l'amendement suivant : « Au plus tard 3 ans après le début effectif de l'association, (soit en principe à fin 2027), la Municipalité d'Oron établira un rapport d'efficience circonstancié, chiffré et détaillé sur la participation de la Commune d'Oron à l'association. Ce rapport sera présenté au Conseil Communal. Ce rapport servira de base à la poursuite ou non de la participation d'Oron à l'association ».
- **Le Président du Conseil** a pris note de cet amendement. Il continue la discussion.
- **M. Stéphane Rogivue** se demande pourquoi Servion (ZOO) et Mézières (théâtre) ne font pas partie de Moudon.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, informe que ces communes vont le faire également via un préavis qui sera présenté dans leur Conseil Communal.
- **M. David Platel** constate qu'il y a 3 grandes communes sur 14. Si l'une d'elle ne suit pas, quelle est la position pour les autres. En consultant le site internet de Moudon Région, il a remarqué qu'il y a beaucoup de prestataires. Ces derniers ont-ils été informés ?
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, répond que ce sera de la compétence du COPIL de revoir les positions des communes. Les prestataires ont été conviés à diverses séances et sont informés.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, relève que l'histoire nous relie à la région de Moudon avec la Broye. Un développement est envisageable et il y a la possibilité de faire le point dans 3-4 ans.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur l'amendement.

Résultat : l'amendement de M. Pasche : « Au plus tard 3 ans après le début effectif de l'association, (soit en principe à fin 2027), la Municipalité d'Oron établira un rapport d'efficience circonstancié, chiffré et détaillé sur la participation de la Commune d'Oron à l'association. Ce rapport sera présenté au Conseil Communal. Ce rapport servira de base à la poursuite ou non de la participation d'Oron à l'association », est accepté par 38 oui, 13 non et 5 abstentions.

- **Le Président du Conseil**, continue la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 16/2024 est accepté par 47 oui, 4 non et 5 abstentions.

PREAVIS N° 17/2024

Règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Alain Chamot**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Patrick Minet** rappelle l'amendement de la commission ad hoc.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'amendement : « Supprimer l'art. 19, car il n'existe pas de règlement du 1^{er} janvier 2008. Le présent règlement constitue le premier règlement de notre commune en la matière ». Il continue la discussion.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur l'amendement.

Résultat : l'amendement de la commission ad hoc : « Supprimer l'art. 19, car il n'existe pas de règlement du 1er janvier 2008. Le présent règlement constitue le premier règlement de notre commune en la matière », est accepté à l'unanimité.

- **Le Président du Conseil** continue la discussion sur le préavis. Il constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 17/2024 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 18/2024

Prolongation de la validation du Règlement communal et tarifs sur l'évacuation des eaux d'Essertes du 26 septembre 2016 ainsi que celui d'Oron du 16 avril 2013, jusqu'à l'adoption du futur Règlement par le Conseil communal qui devrait intervenir au plus tard, à fin 2025

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Christophe Rebetez**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe qu'il y a eu beaucoup de travail pour le personnel et pour rien.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 18/2024 est accepté à l'unanimité.

Postulat pour une bibliothèque scolaire et publique à Oron Réponse de la Municipalité

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Richard, Municipal.
- **M. Romain Richard, Municipal**, informe de la réponse de la Municipalité.
- **Le Président du Conseil** remercie la Municipalité pour cette réponse et ouvre la discussion.
- **M. Victor Agassiz** relève qu'au vu du prix mentionné par M Richard (CHF 25.- par livre), il serait intéressant de se tourner vers des associations comme La Croix Bleue Romande (auprès de laquelle, il a effectué une journée de bénévolat) qui vend des livres triés et nettoyés de seconde main au prix de CHF 0.5 à 1.- par livre. Cela ferait des économies non négligeables pour la commune et servirait par la même occasion une cause sociale.
- **Mme Anouk Hutmacher** remercie la Municipalité pour cette réponse positive.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour.

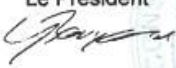
Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Frédéric Chenevard** informe que la nouvelle Présidente de la COGEST est Mme Bise Demay. Il demande si la nouvelle résine mise dans la salle de gym du nouveau collège est concluante
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique que oui, elle a été changée durant les vacances d'été.
- **Mme Christine Bise Demay** revient sur le rapport intermédiaire sur les comptes du collège de la COGEST. Diverses mesures à faire avaient été mentionnées.
- **M. Thierry Menérey, Municipal**, répond que 30 mesures n'ont pas encore été faites à ce jour, car certaines interventions ne sont possibles que pendant les vacances scolaires.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, revient sur la présentation des comptes du collège. Il y a encore des factures qui arrivent mais actuellement pas de mauvaise surprise. Il rappelle la foire aux oignons ce samedi à Oron-la-Ville. La Municipalité y tient son stand.
- **M. Florian Meyer** revient sur la mise à l'enquête de la traversée d'Oron-la-Ville et le nombre important d'oppositions. Il désire savoir où en est ce dossier.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que le traitement des oppositions arrive au bout. Un spécialiste paysager a été mandaté et le dossier sera prochainement remis à l'enquête.
- **Mme Katia Borlat** constate que la traversée de Palézieux est terminée mais qu'il y a toujours les bandes de présélection rouge vers le battoir. Elle avait compris que c'était du provisoire et que la bande herbeuse serait réhabilitée après les travaux.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que la remise en état est en cours par la DGMR.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres du Conseil d'être venus ce soir et pour la bonne tenue des débats.

La séance est levée à 21h43.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 28 octobre 2024

Au nom du Conseil communal

Le Président	La Secrétaire
	
Yvan Bourgeois	Lorraine Bard

